

**N° 8/2.21**

**ADOPTION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR MORGES GARE-SUD COMPRENANT LES SECTEURS DE LA RUE DU SABLON, DE LA RUE CENTRALE ET DES ARRÊTS DE BUS DE LA RUE DE LA GARE**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 3'830'000.00 TTC POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE CES ESPACES PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES, PARTICIPATIONS DE TIERS ET SUBVENTIONS NON DÉDUITES**



*Illustration de la future rue du Sablon*

**Municipalité en corps**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 février 2021.**

**Première séance de commission : le jeudi 18 février 2021 à 18 h 30 par visioconférence.**

**Détermination de la Commission des finances : OUI**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>OBJET DU PRÉAVIS</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
	2.1 Historique .....	3
<b>3</b>	<b>PRÉSENTATION DU PROJET</b> .....	<b>4</b>
	3.1 Rappel des objectifs .....	4
	3.2 Conformité aux planifications supérieures .....	4
	3.2.1 Plan directeur communal (PDCom) .....	4
	3.2.2 PDL et PPA "Morges Gare-Sud" .....	5
	3.3 Démarche et événements participatifs .....	5
	3.4 Démarches institutionnelles .....	6
	3.5 Etudes complémentaires, réponse aux demandes et vœux du Conseil communal.....	6
	3.5.1 Différents axes d'étude.....	6
	3.5.2 Eléments techniques complémentaires .....	8
	3.6 <b>Projet d'espace public et infrastructures</b> .....	<b>9</b>
	3.6.1 Aménagement urbain .....	9
	3.6.2 Accessibilité.....	13
	3.6.3 Matériaux et mobilier urbain .....	13
	3.6.4 Arborisation et végétalisation .....	13
	3.6.5 Eclairage public.....	14
	3.7 <b>Infrastructures souterraines</b> .....	<b>14</b>
	3.7.1 Récolte des eaux claires .....	14
	3.7.2 Eau potable .....	15
	3.7.3 Gaz naturel / Biogaz.....	15
	3.7.4 Eau grise .....	15
	3.7.5 Électricité communale et fibre optique .....	15
<b>4</b>	<b>MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE</b> .....	<b>15</b>
	4.1 Observations et oppositions .....	16
<b>5</b>	<b>PLANNING INTENTIONNEL</b> .....	<b>18</b>
<b>6</b>	<b>ASPECTS FINANCIERS</b> .....	<b>18</b>
	6.1 Coûts et recettes du projet .....	18
	6.2 Subventions.....	19
	6.3 Amortissement des investissements.....	19
	6.4 Incidences sur le budget de fonctionnement.....	19
	6.4.1 Coûts d'exploitation et d'entretien .....	19
	6.5 Tableau financier.....	20
<b>7</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>20</b>

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

## 1 OBJET DU PRÉAVIS

En juin 2020, la Municipalité a mis à l'enquête publique les projets de réaménagements des espaces publics comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare.

Cette étape accompagne les projets de développements immobiliers du secteur Morges Gare-Sud en cours de réalisation : le Quartier des Halles et l'Îlot Sud, mais aussi le redéveloppement de l'ancienne usine Pasta Gala (Incyte).

Le présent préavis a pour objet de permettre :

- l'adoption du projet de réaménagement ;
- l'adoption des propositions de réponses de la Municipalité aux observations et oppositions formulées lors de l'enquête publique ;
- l'attribution des crédits de réalisation pour le réaménagement des espaces publics et les interventions sur les infrastructures, sous réserve de l'obtention des autorisations.

## 2 PRÉAMBULE

### 2.1 Historique

En mars 2010, le Conseil communal a adopté définitivement le Plan directeur localisé Morges Gare-Sud. En juin 2015, le Plan partiel d'affectation (PPA) Morges Gare-Sud est adopté à son tour. En mars 2016, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à procéder à toutes les opérations foncières nécessaires à la réalisation du PPA. De plus, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 1'220'000.00 (préavis N°48/11.15) pour les études d'avant-projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud.

En février 2018, le Conseil communal a accordé CHF 1'700'000.00 (préavis N°39/11.17) pour la réalisation de la première étape de travaux, qui permettait notamment le déplacement de la rue Centrale, étroitement lié aux projets de développement immobilier, ainsi que la réorganisation temporaire du site afin d'assurer l'exploitation des transports publics et le fonctionnement de la gare en période de chantier.

En juin 2018, l'octroi par le Conseil communal de CHF 1'100'000.00 (préavis N°39/11.17) a permis la poursuite des études de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud.

Un montant complémentaire de CHF 150'000.00 a été alloué pour compléter le volet "Mobilités" de l'étude.

Le rapport du Conseil communal précise en outre dans ses conclusions que le mandat des experts relatifs au volet "Mobilités" doit consister en une étude objective présentant et analysant l'intégralité des mesures possibles, conformément au Plan directeur localisé Morges Gare-Sud. Par ailleurs le préavis relatif à la mise à l'enquête des projets de réaménagement des espaces publics et appels d'offres à entreprises y relatifs devra présenter les études sur l'intégralité des mesures évoquées précédemment.

En parallèle, le Conseil communal a accordé en février 2019 les crédits nécessaires aux travaux de réfection et de renforcement des infrastructures à la rue Docteur-Yersin, soit CHF 4'605'000.00 (préavis N°31/9.18).

En novembre 2019, un crédit de CHF 1'160'000.00 (préavis N° 26/6.19), participations de tiers non déduites, a été accordé à la Municipalité pour la réalisation d'aménagements intermédiaires permettant la mise en service des bâtiments en période de travaux. De plus, ce montant a permis la réalisation d'aménagements accompagnant l'arrivée des premiers habitants au printemps 2020, la mise en service du P+R ainsi que l'ouverture du Collège Jacques-Dubochet à la rentrée scolaire 2020.

### 3 PRÉSENTATION DU PROJET

#### 3.1 Rappel des objectifs

Désenclavés, agrandis, végétalisés: la réorganisation des espaces publics du quartier de la Gare est l'occasion de redéfinir leur fonctionnement et leur usage, ainsi que les principes d'ancrages aux rues alentour, pour proposer une plateforme multimodale performante et garantir la fluidité des déplacements, en faisant la part belle à la mobilité douce.

Cette réorganisation est la pièce centrale du projet de la Municipalité concernant l'accessibilité multimodale du centre-ville de Morges et traduit les objectifs suivants :

- proposer un aménagement d'espace public de qualité ;
- permettre une accessibilité multimodale conforme aux objectifs du PDL et aux règles du PPA "Morges Gare-Sud" ;
- résoudre les problèmes de sécurité et améliorer les continuités cyclables et piétonnes en transit et en accès au quartier.

Le projet de réaménagement des espaces publics "Morges Gare-Sud" s'inscrit dans un périmètre étendu, de la rue de la Gare à la rue du Dr-Yersin, des voies CFF à la rue du Sablon, accompagnant les développements immobiliers en cours de réalisation.

Suite à un avant-projet réalisé à l'échelle du périmètre entier de réflexion, les études ont été effectuées par secteur d'intervention, défini en fonction des priorités d'équipement du futur quartier (accès, travaux souterrains, sécurité, etc.). Ainsi, l'étape du projet de réaménagement faisant l'objet du présent préavis concerne uniquement les secteurs Sablon, rue Centrale et les arrêts de bus de la rue de la Gare.

#### 3.2 Conformité aux planifications supérieures

##### 3.2.1 Plan directeur communal (PDCom)

Le projet de réaménagement des espaces publics "Morges Gare-Sud" s'inscrit dans la vision du développement communal développée dans le Plan directeur communal entré en vigueur le 10 octobre 2012.

Lors de son adoption le 7 mars 2012, le Conseil communal a amendé le document en vigueur en supprimant les chapitres concernant la mobilité, jugés insatisfaisants.

Si l'objectif de limiter le trafic dans le centre-ville est conservé, certains principes dont la mise à double sens de la rue des Charpentiers ont été supprimés.

Faisant partie des axes touchés par la 1<sup>ère</sup> étape de réaménagement, la rue du Sablon est identifiée dans le Plan directeur communal (PDCom) comme un axe structurant de mobilité douce (notamment piétons et cyclistes). Le projet d'aménagement intègre cette vocation, en particulier en termes de gabarits.

Le volet "Mobilités" du PDCom est actuellement en cours de révision<sup>1</sup> en coordination avec le projet de réaménagement des espaces publics "Morges Gare-Sud". Cette mise à jour ne remet pas en question les principes adoptés en 2012 pour le secteur de la gare.

### 3.2.2 PDL et PPA "Morges Gare-Sud"

Outre les aspects d'affectation du sol, le PDL "Morges-Gare Sud" définit des principes d'exploitation du réseau routier en coordination avec les développements urbanistiques.

Les mesures listées ci-après ont été préconisées par l'étude de circulation du PDL de 2010 et ont un impact sur le périmètre d'intervention, objet du présent préavis :

#### *Rue du Sablon*

- *réduire les nuisances dues au trafic motorisé en interdisant le trafic de transit ;*
- *permettre la reconnaissance du Mail depuis la rue du Sablon et inversement (visibilité et accessibilité) ;*
- *interrompre le trafic automobile à la hauteur de la rue Centrale, de part et d'autre de celle-ci ;*
- *restituer et renforcer l'arborisation de la rue et offrir dans le retrait des fronts, des emplacements pour les services urbains (déchets, parcage des visiteurs, éclairage, trottoirs, etc) ;*
- *appliquer le régime de zone 30 ou de zone de rencontre en tenant compte d'un accès réservé aux bordiers et aux utilisateurs de la trémie du parking de l'Ilot-Sud, aux taxis et aux déposes minutes en cas de réalisation de ces fonctions en surface.*

Ces objectifs et mesures ont été respectés pour proposer un réaménagement conforme aux intentions validées précédemment.

### 3.3 Démarche et événements participatifs

Pour voir émerger ce projet d'envergure, la Municipalité a tenu à intégrer la population dans la transformation de l'espace public, par la mise en place de plusieurs événements participatifs. Deux journées participatives ont eu lieu, ciblées respectivement sur la place de la Gare au printemps 2017 et à la rue du Sablon au printemps 2018.

L'événement "Place à la discussion !" s'est déroulé le samedi 8 avril 2017 sur la place de la Gare. Il a réuni adultes et enfants, morgiens et visiteurs, autour de la question des transformations futures de la place.

Une mesure du PDL, la coupure du trafic sur la rue du Sablon permet d'envisager sa réappropriation pour des usages en lien avec la vie du quartier. L'avant-projet de réaménagement des espaces publics propose d'en faire une rue ludique, testée grandeur nature le samedi 21 avril 2018. Espaces de dialogues, jeux construits par les enfants de l'école du Square Central et diverses animations ont permis d'échanger et d'expérimenter ce que pourrait être la rue du Sablon de demain.

---

<sup>1</sup> Le volet "Mobilités" du Plan directeur communal a été transmis pour examen préalable auprès des services de l'Etat de Vaud en février 2019. Les remarques et demandes du Canton, reçues en novembre 2019, ont été étudiées en détail et le projet a été modifié en conséquence et adressé au Canton en octobre 2020 pour un examen préalable complémentaire.

Une fois que ce dernier aura effectué un retour sur ce document, le volet "Mobilités" du Plan directeur communal sera mis en consultation publique, conformément à l'article 18 de la LATC. Un rapport de consultation sera établi une fois les délais légaux échus, puis le dossier sera transmis au Conseil communal pour adoption, conformément à l'article 19 LATC. L'objectif est que la transmission au Conseil communal soit effectuée au printemps 2021. Pour terminer, le dossier sera adressé une nouvelle fois à l'Etat de Vaud afin d'être approuvé par le Conseil d'Etat.

### **3.4 Démarches institutionnelles**

La sous-commission des espaces publics (Etat de Vaud) et la Commission consultative Urbanisme et Mobilité (Morges-CCUM) se sont réunies entre mai 2017 et mai 2019 pour émettre des recommandations et des préavis. Ceci afin de soumettre, en 2019, un avant-projet à l'examen préalable du Canton. Cet avant-projet n'a suscité, de la part des services cantonaux, que quelques remarques qui ont été intégrées au projet définitif soumis à l'enquête publique.

#### **3.4.1 Transports publics**

En tant qu'exploitants, les Transports de la Région Morges Bière Cossonay (MBC) ont été consultés régulièrement lors de la réalisation de l'avant-projet. La direction des MBC a validé le principe de l'avant-projet. Ses demandes étaient de réduire les distances entre les arrêts de bus sur la rue de la Gare et de permettre de favoriser la progression des transports publics pour améliorer la qualité de l'offre.

### **3.5 Etudes complémentaires, réponse aux demandes et vœux du Conseil communal**

La commission du Conseil communal chargée de statuer sur le préavis N°39/11.17, a souhaité des compléments d'analyse permettant de mieux comprendre les variantes envisagées et leur comparaison entre elles dans son rapport N° 30/6.18, notamment pour la rue de la Gare et le carrefour du Moulin.

Les études conduites à ce jour répondent aux souhaits relatifs à la mobilité et qui sont compris dans le périmètre d'intervention du projet.

#### **3.5.1 Différents axes d'étude**

Les différents axes d'étude sont passés en revue ci-après afin d'apporter un éclairage synthétique sur les réflexions qui ont abouti à des choix d'aménagements clairs, y compris ceux de la rue de la Gare et du carrefour Moulin.

##### **Rue de la Gare**

Concernant la rue de la Gare, les différentes variantes envisageables, tant au niveau des lois en vigueur que la Commune se doit de respecter, que de la cohérence avec le contexte environnant, ont été systématiquement générées. L'objectif affirmé dans le volet "Mobilités" du Plan directeur communal (PDCom) est que la rue de la Gare fasse l'objet d'une modération de trafic afin de mieux équilibrer l'espace dévolu à chaque mode de déplacement et mieux sécuriser les traversées piétonnes. De plus, la volonté est de rendre la rue de la Gare attractive pour les piétons mais aussi pour les habitants. Afin de mener à terme cette comparaison, une analyse fine des déplacements a été conduite, intégrant des comptages (données Swisscom, données Swisstrafic avec caméra, tubes de comptages, observations de terrain). Sur cette base, trois familles de variantes ont été générées et sont détaillées ci-après :

- proposition d'itinéraires alternatifs évitant la rue de la Gare ou d'alternatives modales. Cela comprend la fluidification d'itinéraires alternatifs, le renforcement de l'offre en transports publics ou la réalisation d'aménagements favorables aux modes doux ;
- découragement du transit passant par la rue de la Gare. Cela comprend l'abaissement des vitesses autorisés, les aménagements types décrochements verticaux et/ou horizontaux ainsi que la suppression de certains mouvements aux carrefours d'accroches de la rue de la Gare ;
- empêchement physique ou réglementaire du transit. Cela comprend la coupure du trafic dans un sens ou la coupure générale de la circulation.

Ces familles de variantes ont permis de générer à leur tour 14 variantes fonctionnelles et parfois cumulables.

Afin de détacher une variante, une analyse multicritère a été produite. Celle-ci intègre huit critères distincts relatifs à l'accessibilité, aux perméabilités piétonnes, à la sécurité des modes doux, à la progression des bus, à la qualité des espaces publics ou encore aux nuisances routières. Sur la base de l'analyse des variantes pertinentes présentées par le mandataire, la variante présentant le plus d'avantages est la mise en zone de rencontre de la rue de la Gare. Cette zone de rencontre présente en outre, l'avantage de répondre aux enjeux identifiés dans le PDCom, notamment l'accroissement de l'attractivité de la rue de la Gare. Cette mesure est compatible avec les mesures favorisant le report modal. De plus, des villes comme Delémont ou Renens ont obtenu le Prix Flux, récompensant surtout la qualité des interfaces de transport, grâce aux aménagements devant leur gare intégrant des zones de rencontre à 20 km/h<sup>2</sup>.

### **Carrefour du Moulin**

Concernant le carrefour du Moulin, un raisonnement similaire a été conduit. Les différentes variantes envisageables ont été générées selon le contexte environnant. Une évaluation précise intégrant et pondérant des critères de fluidité du trafic automobile, progression des bus, sécurité et confort des mobilités douces (dont piétons) a été produite, permettant d'identifier la meilleure variante parmi les propositions alternatives, notamment giratoires. Les accroches de l'avenue de Marcelin et de l'avenue Monod sont compatibles et adaptées selon le choix d'aménagement de ce carrefour en carrefour à feux. De plus, les micro-simulations techniques amènent à la conclusion suivante : ce carrefour à feu est fortement conseillé pour un bon fonctionnement en lien avec le giratoire Warnery et dans la cadre d'une mise en zone de rencontre de la rue de la Gare.

### **Carrefour Charpentiers/Gare**

Les axes suivants ont soit déjà été mis à l'enquête, soit sont compatibles avec les choix d'aménagements du carrefour du Moulin et de la rue de la Gare.

Concernant le carrefour d'accroche rue des Charpentiers / rue de la Gare, ce dernier sera prévu à feux et compatible avec la zone de rencontre et les projets alentours. Il est en effet prévu une remontée des bus en 2026 vers la rue de la Gare depuis l'avenue Ignace-Paderewski en remplacement de la rue des Vignerons. La traversée des modes doux à ce carrefour fera l'objet d'une attention supplémentaire.

### **Place de la Gare**

Concernant la place de la Gare, une piétonisation complète est prévue dans le projet. En effet, la circulation des automobiles sur cette place est incompatible avec les autres modes et services offerts, dont la future vélostation de grande capacité. Les zones permettant les poses et déposes des usagers des trains sont prévues au sein du grand parking Morges Gare-Sud. Une gratuité pendant une période déterminée à l'intérieur de ceux-ci est en cours d'étude. Les arrêts des bus urbains se feront sur la rue de la Gare avec des quais conformes aux recommandations de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) et permettant des zones d'attente confortables. Les taxis auront à minima un emplacement dédié le long de la rue de la Gare, à proximité des accès aux quais CFF.

### **Promenade de Castellane**

La promenade de Castellane sera piétonne. Les besoins spécifiques, notamment les véhicules de secours, ou de livraisons en horaires restreints pourront circuler. Cette promenade aura vocation à permettre l'usage des modes doux et procurera une ambiance de qualité par le biais d'une végétalisation et de choix de matériaux particuliers.

<sup>2</sup> <https://flux.swiss/fr/theme/gare-et-zone-de-rencontre-le-duo-gagnant/>

**Rue Centrale**

Concernant la rue Centrale, dont l'axe a été réaligné depuis la gare, celle-ci est entièrement piétonne, permettant un trafic modes doux Nord-Sud important, liant le centre-ville et la gare sans coupure automobile.

**Rue du Sablon**

La rue du Sablon permet l'accès au parking de l'îlot Sud dans sa partie Ouest. Au niveau du croisement avec la rue Centrale, celle-ci est coupée au trafic. Dans sa partie Est, elle permet également l'accessibilité des riverains. Cette rue fait partie d'une zone 30 de modération du trafic, conformément aux ordonnances et lois en vigueur.

**Rue du Pont-Neuf**

La rue du Pont-Neuf reste à sens unique. Elle est compatible avec la zone de rencontre.

**Autres rues adjacentes ou associées**

Concernant la rue de l'Avenir, la zone 20 est compatible avec le maintien de l'accès riverains.

Pour la rue Saint-Louis, une modération du trafic sur cet axe est prévue, étant donné sa vocation à limiter le trafic automobile au strict minimum pour l'accessibilité des riverains et sa proximité avec des pôles générateurs de déplacements en modes doux.

Concernant la rue Dr-Yersin, dans la continuité de la rue du Sablon et de la rue Saint-Louis, la modération de trafic permet de donner plus d'espaces aux modes doux. Des places de stationnement en dépose-minute sont prévues, associées à la présence d'un futur accès direct aux quais CFF. La mise en service de ce dernier est envisagé à l'horizon 2023. La rue est en sens unique depuis le Nord en direction du Sud. Les cyclistes circulent sur la chaussée depuis le Nord en direction du Sud. Les cyclistes dans l'autre sens prennent place sur un large trottoir mixte en compagnie des piétons.

Le carrefour Cart/Yersin a été mis en service en novembre 2020. Il permet de sécuriser les traversées des modes doux par le biais d'une régulation.

Finalement, le carrefour Pâquis/Yersin fait l'objet d'un préavis distinct. Le giratoire permet la fluidité du trafic automobile à cet endroit sensible du territoire morgien. Un contre-sens cyclable depuis le Sud de la rue Dr-Yersin favorise les perméabilités cyclables et des traversées piétonnes sont judicieusement positionnées.

**3.5.2 Eléments techniques complémentaires**

Plus généralement, suite à l'examen préalable du Canton en 2019, le volet "Mobilités" du Plan directeur communal a fait l'objet d'ajustements en 2020, lesquels ont permis d'intégrer les dernières validations techniques du projet Morges Gare-Sud. Ainsi, les deux projets sont en cohérence l'un par rapport à l'autre. Pour rappel, le volet "Mobilités" du PDCom ne traite pas dans le détail les axes du projet Morges Gare-Sud mais donne des orientations sur l'aménagement.

Les aménagements relatifs à la circulation prévus dans ce préavis sont une vision d'avenir pour les prochaines années. Même si les comportements de mobilité relèvent du caractère et de la responsabilité de chacun, les choix effectués dans ce projet correspondent au plus grand nombre, dans une perspective de durabilité et d'attractivité à long terme.

Ce projet prend également en compte les remarques de la commission en charge du préavis N° 39/11.17. Par exemple, il est demandé une attention supplémentaire sur les flux de piétons traversant la rue de la Gare en direction des arrêts de bus côté Pont-Neuf. Une proposition de zone de rencontre sur la rue de la Gare offrant une plus grande perméabilité et une sécurité largement accrue est produite en réponse. Il est demandé aussi de clarifier les stratégies relatives aux déposes-minutes et zones taxis. Là encore, une analyse détaillée est apportée afin de répondre à ces éléments.

Enfin, plusieurs demandes concernent les percées Nord-Sud et l'amélioration des passages inférieurs existants. Ces éléments sont en cours de développement avec les différents partenaires.

Ainsi, les études de mobilité conduites à ce jour répondent aux vœux et souhaits relatifs à la mobilité et qui sont compris dans le périmètre d'intervention du projet Morges Gare-Sud.

Le rapport technique des études complémentaires et de leur analyse sera mis à disposition pour informer la Commission en charge de l'étude du préavis de réalisation des aménagements de l'espace public.

### **3.6 Projet d'espace public et infrastructures**

Cette étape de réaménagement des espaces publics "Morges Gare-Sud" permettra d'accompagner la mise en service progressive du nouveau quartier, échelonnée sur les années 2020-2021 (Îlot Sud et Quartier des Halles). Elle cible les secteurs nécessitant des adaptations rendues obligatoires par les nouveaux bâtiments, telles que :

- des reprises de niveaux pour garantir le raccordement des pieds de façade et des portes d'entrée des bâtiments ;
- des modifications de carrefours et de circulation pour adapter la configuration du réseau routier aux nouvelles sollicitations et à la densité urbaine du lieu ;
- des aménagements fonctionnels et d'agréments pour apporter une qualité d'espaces publics adéquate à ce nouveau quartier mixte et vivant.

Ce projet permettra de créer un espace public contribuant à l'attractivité de la ville dans un quartier entièrement remodelé. Il offrira la possibilité à la population d'évoluer dans un environnement favorisant les échanges intergénérationnels et améliorera la qualité de vie des habitants dans le respect des principes du développement durable.

#### **3.6.1 Aménagement urbain**

##### **Secteur "Sablon"**

La rue du Sablon est actuellement un axe routier communal à sens unique (Ouest-Est), utilisé par les automobilistes pour accéder au parking du Centre ("Charpentiers") et au parking souterrain privé "Charpentiers-Nord" (essentiellement résidentiel), pour déposer des voyageurs en lien avec la gare, mais aussi comme dérivation du réseau routier principal pour rejoindre l'Est morgien. Ces flux de trafic coupent l'axe de mobilité douce de la rue Centrale et ne sont plus adaptés à la future configuration du quartier (densité d'habitants, coupure de deux sites scolaires interdépendants, accroissement des flux de mobilité douce en accès à la gare, etc.).

La réflexion d'aménagement menée pour la rue du Sablon s'inscrit dans la démarche de renforcement de la valeur de l'espace public autour de la gare, comme support d'une vie publique et de quartier, la rue du Sablon participant en frange au nouveau Quartier des Halles

L'aménagement proposé se décompose en deux secteurs :



*Plan général du secteur d'aménagement Sablon-Sud-Ouest*

Au Sud-Ouest, la rue est aménagée en zone de rencontre jusqu'à l'entrée du parking public "Îlot Sud". Au-delà, le trafic est limité aux livraisons, à la mobilité douce et aux services publics. Le croisement avec la rue Centrale initie la zone piétonne.



*Plan général du secteur d'aménagement Sablon-Centre*

Au centre, la rue est aménagée en zone piétonne où l'espace-rue considéré de façade à façade devient un espace de partage, de rencontre. Le projet propose une appropriation de la rue par la disposition de jeux, d'équipements et de mobiliers prenant place dans des pastilles. Les abords, traités en végétation arbustive, assurent la transition entre l'espace privé et l'espace public, ménageant ainsi l'intimité des logements au rez-de-chaussée.

L'accès au parking privé "Charpentiers-Nord" est maintenu par l'Est à travers la zone piétonne, tout comme la circulation des cycles et des services publics. Un revêtement bitumineux clair d'au minimum 3 m de largeur est prévu à cet effet. Le croisement de véhicules sera possible ponctuellement. La rue ne présentant pas de façade commerciale prépondérante, les livraisons n'y seront qu'exceptionnelles.

### Secteur "rue Centrale"

La rue Centrale établit un lien direct entre le Bourg et la gare CFF. Ré-axée et entièrement piétonnisée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, elle est une colonne vertébrale attractive du réseau de mobilité douce de la ville. Aujourd'hui peu bordée d'activités sur le tronçon concerné par le réaménagement, sa vocation commerciale s'intensifiera avec la mise en service des nouveaux immeubles. Ainsi, les flux piétonniers et cyclables croissants en lien avec la gare pourront à l'avenir cohabiter avec des flux de clientèle, plus lents.

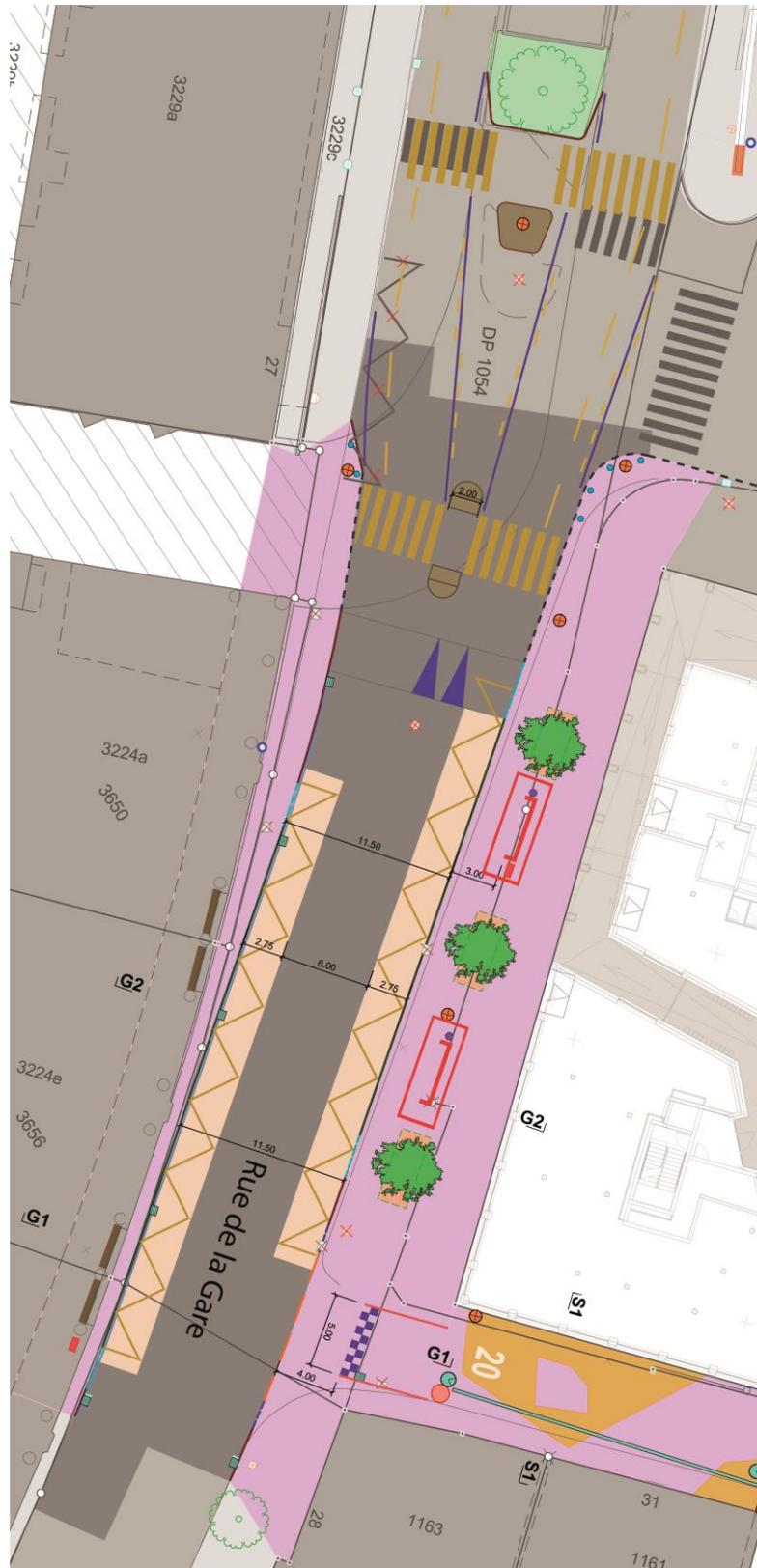
Le réaménagement de l'espace public débutera dès la sortie du passage sous la rue des Charpentiers jusqu'à la place de la Gare. La moitié Ouest de la rue, qui sera dévolue aux modes doux, sera revêtue d'enrobé clair, la moitié Est, en lien avec la Promenade de Castellane sera matérialisée par un pavage, du mobilier urbain, de l'équipement pour le stationnement des vélos ainsi qu'une arborisation pour accompagner le flâneur et délimiter visuellement l'espace.



Plan général du secteur d'aménagement rue Centrale

**Secteur "rue de la Gare"**

La rue de la Gare sera quant à elle réaménagée de manière partielle pour créer de nouveaux arrêts de bus et les aménagements de surface en lien avec le bâtiment de l'îlot Sud.



Plan général du secteur d'aménagement rue de la Gare

Acheminant près de 40% des voyageurs en lien avec la gare CFF, les transports publics sont le second moyen de transport le plus important dans l'accessibilité de la gare CFF, après la marche à pied. La localisation des arrêts de bus urbains doit ainsi être choisie avec soin pour privilégier la lisibilité et la fluidité des mouvements de voyageurs en échange avec le quartier et la gare.

Dans le cadre du Chantier 1 de l'association Région Morges, une réorganisation du réseau de bus urbain à l'horizon 2030 a été étudiée et adoptée par le comité exécutif des TPM. L'étude propose un réseau organisé autour de deux lignes structurantes Est-Ouest, se croisant à la gare.

Afin de gérer au mieux l'exploitation du réseau à la gare de Morges, les MBC ont formulé les demandes suivantes concernant l'organisation des arrêts de bus des lignes urbaines le long de la rue de la Gare :

- disposer d'au minimum deux arrêts par sens, pouvant accueillir deux bus articulés de 18 mètres ;
- préférer une concentration des arrêts, plus lisible, plutôt que deux zones éloignées ;
- disposer d'abris et de quais hauts (LHand).

Pour répondre à ces besoins, les arrêts de bus urbains seront positionnés au droit de l'Îlot Sud, bénéficiant d'une zone linéaire de plus de 40 mètres. Cet emplacement central le long de la rue de la Gare est parfaitement identifiable et aisément accessible depuis le passage inférieur CFF. Des bordures hautes seront aménagées pour faciliter l'accès aux bus pour les personnes à mobilité réduite.

De plus, ce positionnement permet aux futurs voyageurs de profiter des importants élargissements de trottoirs prévus du côté de l'Îlot Sud.

### 3.6.2 Accessibilité

Les espaces publics et les infrastructures de transport constituant le pôle multimodal de la gare de Morges doivent être accessibles à tous. Ainsi, le projet de réaménagement des espaces publics est réalisé dans le respect de la LHand et des ordonnances qui en découlent .

Toutes les rues, y compris les zones piétonnes, permettent la circulation des véhicules de secours et disposent des géométries conformes aux directives.

### 3.6.3 Matériaux et mobilier urbain

La piétonisation de l'espace influence les géométries ainsi que le choix des matériaux. L'objectif est double : assurer les fonctionnalités d'usages (vélos, piétons, véhicules de secours, etc.), mais également offrir des espaces accueillants pour la détente.

Les espaces piétonniers proposés sont pensés de manière transversale (de façade à façade) et dessinés, dans la mesure du possible, sans obstacle et sans bordures. L'espace urbain sera équipé de mobilier adapté – bancs, arceaux vélos, abribus, etc. Le choix de ce mobilier et des matériaux a été coordonné à l'échelle du quartier tant pour les espaces situés sur domaine public que pour ceux situés sur domaine privé.

### 3.6.4 Arborisation et végétalisation

L'approche végétale est différente selon les secteurs. Elle s'inspire du contexte afin de proposer un projet identitaire en fonction des lieux, et intègre les contraintes techniques de mobilité, de fluidité des parcours, des gabarits des véhicules, de visibilité des façades ainsi que les contraintes liées aux réseaux souterrains. Pas moins de 28 arbres seront plantés dans le secteur.

### **Principe végétal sur la rue du Sablon**

Le projet propose une arborisation structurante de qualité. Elle se décompose en trois strates :

- une strate haute composée d'arbres repères en tige ;
- une strate intermédiaire d'arbres multitruncs ;
- une strate couvre-sol arbustive.

La composition est axée sur deux lignes directrices :

- sélectionner une palette végétale à dominante indigène (végétation vivant dans nos régions) ;
- avoir une présence sur les quatre saisons ; fleurs, feuillage, présence hivernale, odeur, etc.

### **Principe végétal sur la rue Centrale et la rue de la Gare**

L'arborisation de la rue Centrale agit comme un fil conducteur depuis la sortie du passage inférieur des Charpentiers jusqu'à la place de la Gare. Ce lien est soutenu par la matérialité en pieds de façade des bâtiments de l'Îlot Sud. C'est une arborisation à l'échelle de l'utilisateur .

A hauteur des arrêts de bus, il est prévu de mettre en place le même type d'arbres mais en tige.

### **3.6.5 Eclairage public**

L'éclairage public fonctionnel sera réfectionné sur le tronçon de la rue de la Gare concerné par le projet ainsi que sur la rue du Sablon Sud-Ouest. Le concept d'éclairage associe le dispositif assurant la sécurité des usagers selon les normes avec une mise en lumière plus scénographique des placettes et places de jeux du secteur « rue Centrale et rue du Sablon centre », et participe à l'animation contemporaine de l'espace public. La pollution lumineuse est un enjeu majeur du projet et sera minimisée selon les marges de manœuvres disponibles.

## **3.7 Infrastructures souterraines**

Les aménagements de surface seront coordonnés avec la mise à niveau des réseaux souterrains raccordant le quartier et les adaptations nécessaires pour le collectage des eaux de chaussée.

Le réaménagement de tout le secteur avec changement de niveaux et pentes, ainsi que la pose de nouvelles grilles et caniveaux impliqueront la création de nouvelles chambres et dépotoirs, et leurs raccordements au réseau d'eaux claires existant.

### **3.7.1 Récolte des eaux claires**

#### **Rue Centrale**

Dans cette rue, le principe de récolte des eaux s'effectue par une cunette en pierre naturelle. Ce principe de récolte est déjà existant dans le bourg. La cunette joue également le rôle de guide et de fil conducteur pour les personnes à mobilité réduite depuis le passage inférieur de Charpentiers jusqu'à la gare.

#### **Rue du Sablon**

Dans cette rue, le principe de récolte des eaux s'effectue par la mise en place de caniveaux accompagnés de dépotoirs avant rejet dans les collecteurs. Cette approche a été retenue en raison de la très faible pente longitudinale permettant ainsi d'assurer une bonne évacuation des eaux.

Le caractère de la grille choisie permettra également d'améliorer la qualité de l'espace public en reprenant des formes géométriques naturelles.

### **Rue de la Gare**

La récolte des eaux de la rue de la Gare sera réalisée au moyen de sacs de routes et grilles routières usuelles et compatibles avec la circulation des cyclistes.

#### **3.7.2 Eau potable**

Différents tronçons de conduite en fonte ductile de diamètre 150 mm doivent être renouvelés pour des raisons de vétusté, de risques de corrosion ou de sous-dimensionnement.

Ces anciennes conduites seront remplacées par de nouveaux tuyaux en polyéthylène (PE) sur les tronçons suivants :

- rue du Sablon entre la rue Centrale et la rue St-Louis – diamètre 180 mm sur environ 150 m ;
- rue de la Gare entre la rue du Sablon et la place de la Gare diamètre 280 mm sur environ 125 m, notamment sous les arrêts de bus projetés.

Les conduites de raccordement sur d'autres bras du réseau ainsi que les branchements d'immeubles seront également remplacés, ceci afin de ne pas laisser d'anciennes conduites sous le domaine public.

#### **3.7.3 Gaz naturel / Biogaz**

Le projet prévoit le remplacement de la conduite existante en acier de diamètre 150 mm par un nouveau tuyau en polyéthylène (PE) de diamètre 180 mm sur environ 150 m dans la rue du Sablon entre la rue Centrale et la rue St-Louis.

Les branchements d'immeubles seront également remplacés, afin de ne pas laisser d'anciennes conduites sous le domaine public.

Les réseaux de gaz existants ne seront pas étendus dans le cadre du projet, seuls des remplacements de tuyaux seront effectués.

#### **3.7.4 Eau grise**

Le réseau d'eau grise mis en place dans le quartier de la Gare sera étendu à la rue du Sablon jusqu'au croisement avec la rue St-Louis. Pour ce faire, deux tuyaux en polyéthylène (PE) de diamètres 40 mm et 32 mm sur environ 150 m seront posés afin de pouvoir arroser la végétation projetée sur cette rue.

#### **3.7.5 Électricité communale et fibre optique**

Deux tubes de protection de câbles de diamètre 120/132 mm seront posés à la rue du Sablon sur environ 150 m entre la rue Centrale et la rue St-Louis. De plus, le projet d'éclairage dans tout le périmètre du présent préavis devra être raccordé au réseau existant.

## **4 MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le dossier de réaménagement des espaces publics comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et une partie de la rue de la Gare, aujourd'hui soumis au Conseil communal pour adoption a été validé par la Municipalité le 8 juin 2020. Il contient les documents suivants :

- 1 rapport technique ;
- 1 plan : situation surface ;
- 1 plan : situation services ;
- 1 plan : coupes type ;
- 1 plan : signalisation ;
- 1 plan : niveaux ;
- 1 carnet de détails.

La mise à l'enquête s'est déroulée du 20 juin au 19 juillet 2020. Le dossier a été établi par une équipe interdisciplinaires qualifiée (art. 5a LATC) dans le cadre d'un mandat attribué par la Municipalité composée de 3 bureaux de l'arc lémanique ayant les compétences pour les questions de paysage, d'ingénierie et de mobilité.

#### **4.1 Observations et oppositions**

La mise à l'enquête publique a suscité une observation et cinq oppositions.

##### **4.1.1 Observation 1 de l' Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH)**

Conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Direction Urbanisme, constructions et mobilité, accompagnée de son mandataire, a reçu le requérant afin qu'il puisse être entendu. Lors de la séance, les compléments suivants ont été apportés.

Concernant les qualités podotactiles des éléments constructifs, le Service d'Urbanisme confirme les points suivants : les bordures font au minimum 3cm pour être correctement détectées. Les cunettes sont effectivement prévues comme éléments de guidage. Pour le surplus, l'AVACAH sera consultée au stade des plans d'exécution. Des champs d'éveil seront ajoutés sur le trottoir traversant. Le service confirme également que les bancs seront équipés d'accoudoirs et que des hauteur d'assise légèrement différentes seront disponibles en fonction des pentes et niveau de raccordement aux bancs.

Enfin, il est confirmé que la norme VSS 640 075 est bien prise en référence par les bureaux mandataires, dans l'aménagement et le dimensionnement des espaces publics, ainsi que les fiches techniques et guides émanant des associations piétonnes et PMR.

Après l'entretien, l'AVACAH a confirmé par courrier en date du 21 décembre 2020 que les compléments apportés lui donnaient satisfaction.

##### **4.1.2 Opposition 1 de Monsieur Morisetti Jean-Pierre**

##### **Opposition 2 de Monsieur Fehlmann Sacha**

##### **Opposition 3 de Monsieur Kubler Steven**

Conformément à la LATC, les Directions Urbanisme, constructions et mobilité et Infrastructures et gestion urbaine, accompagnées du mandataire spécialiste en mobilité auteur du projet et des études complémentaires ont reçu les opposants afin qu'ils puissent être entendus.

M. Morisetti Jean-Pierre a retiré son opposition en date du 25 janvier 2021.

En substance, les opposants s'interrogent sur la nécessité de révision des outils de planification et le respect de la procédure voulue par le Conseil communal concernant notamment la réalisation d'études complémentaires et l'analyse de variantes d'aménagement.

#### **Réponses aux oppositions**

##### *1. Concernant la révision des outils de planification :*

Les articles 21 et 27 LATC rendent obligatoire la réexamination des plans au moins tous les quinze ans. Néanmoins, ils ne doivent être révisés que quand les circonstances ont sensiblement changé. Le PDL Morges Gare-Sud date de 2010 et le PDCOM en vigueur date de 2012. Le PPA Morges Gare-Sud de 2014.

Le projet des aménagements de surface a été basé sur les documents de planification en vigueur. Les circonstances ne justifient aucunement de réviser ces plans et ne remettent pas en cause les choix retenus pour les aménagements de surface.

#### *2. Concernant les demandes du Conseil communal :*

La Municipalité confirme que les études complémentaires ont été réalisées et ont fait l'objet d'un rapport complet, présenté par 2 fois aux représentants du Conseil communal, soit le 27 mai 2019 à la Commission consultative en Urbanisme et Mobilité (CCUM) et le 26 septembre 2019, à la commission en charge de l'étude du préavis N° 26/6.19 relatif à la réalisation d'aménagements intermédiaires permettant la mise en service des bâtiments de Morges Gare-Sud en période de travaux.

Le rapport technique des études complémentaires et de leur analyse sera mis à disposition pour informer la commission en charge de l'étude des préavis liés aux aménagements de l'espace public.

#### **4.1.3 Opposition 4 du propriétaire de la parcelle N° 4169, représenté par le cabinet Gross et associés.**

Conformément à la LATC, la Direction Urbanisme, constructions et mobilité, accompagnée de son mandataire, a reçu l'opposant afin qu'il puisse être entendu.

En substance, l'opposant s'interroge sur le respect de l'article 108 LATC, l'empiètement d'aménagement sur leur parcelle et l'installation d'un massif arbustif en limite de celle-ci, la compatibilité du plan d'aménagement de la rue de la Gare avec les intervention des services du feu depuis le domaine public, et l'évocation du parking public dans le rapport technique.

#### **Réponse à l'opposition**

##### *1. Concernant l'article 108 LATC*

L'article 108 LATC n'est pas applicable à la présente demande d'autorisation qui suit la procédure relative aux projets routiers (art. 13 al. 3 LRou, qui renvoie par analogie aux art. 34 et 38 à 45 LATC4).

##### *2. Concernant l'empiètement sur la parcelle*

La Municipalité entre en matière sur la demande du requérant et modifie son projet par gain de paix. La modification n'est pas de nature à porter atteinte à un intérêt digne de protection et ne nécessitera donc pas de nouvelle mise à l'enquête.

##### *3 et 4. Concernant le rapport technique*

Les points relevés aux chiffres 3 et 4 de l'opposition relèvent d'un rapport qui ne fait pas l'objet de la décision formelle, qui porte sur les plans. Pour le surplus, les discussions entre la Commune et le requérant se poursuivent.

##### *5. Concernant la sécurité des habitants de l'îlot Sud*

La Municipalité confirme que les aménagements mis à l'enquête sont parfaitement compatibles avec la défense incendie du bâtiment Îlot Sud. Ce dernier point a été vérifié et confirmé avec le SIS Morget. L'expert incendie du projet Îlot sud adaptera son concept en tenant compte du projet des aménagements extérieurs.

##### *6. Concernant la plantation d'un pin en limite de parcelle*

La Municipalité n'entre pas en matière sur cette demande. D'une part, la position de cet arbre et de l'îlot paysagé est nécessaire pour marquer le début de la zone piétonne. D'autre part, le choix de cette essence a été fait en tenant compte des impératifs commerciaux des rez-de-chaussée proches. Il s'agit d'un arbre dont la couronne (la surface foliaire) débutera à la plantation approximativement à 3,5-4 m de hauteur. La période d'entretien qui suivra la plantation prévoit d'augmenter cette

valeur. Ainsi, cette essence ne péjore pas la visibilité, ni la lumière naturelle. Il est en outre précisé que la plantation sera réalisée dans le strict respect du code rural.

#### 4.1.4 Opposition 5 des propriétaires des parcelles N°s 3650, 3656, 3657, 3658 et 3659, représentés par le Cabinet Leximmo

Conformément à la LATC, la Direction Urbanisme, constructions et mobilité, accompagnée de son mandataire, a reçu l'opposant afin qu'il puisse être entendu. L'opposant a retiré son opposition en date du 15 janvier 2021.

## 5 PLANNING INTENTIONNEL

Juin 2021 – Début des travaux sur la Rue du Sablon.

7 juillet 2021 – Ouverture du parking de l'Îlot Sud.

Août 2021 – Début des travaux sur la rue Centrale.

Automne 2021 (à définir) – Début des travaux sur la rue de la Gare.

Fin des travaux prévue au deuxième semestre de l'année 2022.

## 6 ASPECTS FINANCIERS

### 6.1 Coûts et recettes du projet

Travaux	Route	Eclairage et électricité communale	Parcs et promenades	Assainissement	Signalisation et marquage	Eau potable	Gaz naturel	Total TTC
Centre de charges	430	431	440	460	610	811	830	
Travaux de génie civil	2 206 000.00	10 000.00	26 000.00	30 000.00		74 000.00	26 000.00	2 372 000.00
Mobilier urbain	243 000.00		116 000.00			26 500.00		385 500.00
Appareillage		137 000.00	22 000.00			126 500.00	44 000.00	329 500.00
Plantations			386 000.00					386 000.00
Marquage et signalisation verticale					50 000.00			50 000.00
Honoraire et prestations de service	192 000.00		26 000.00					218 000.00
Direction générale du projet / assistance au maître de l'ouvrage	42 000.00		11 000.00					53 000.00
Géomètre	15 000.00							15 000.00
Ingénieur en trafic	5 000.00							5 000.00
Assurances, expertises, publications, information	16 000.00							16 000.00
<b>Total TTC</b>	<b>2 719 000.00</b>	<b>147 000.00</b>	<b>587 000.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>227 000.00</b>	<b>70 000.00</b>	<b>3 830 000.00</b>

**Montant total des travaux selon devis : 3'830'000.00 CHF TTC.**

Dans le plan d'investissement sous le N° 2692, il est prévu un montant de CHF 4'000'000.00 pour Morges Gare-Sud, crédit de réalisation infrastructures publiques – construction (PALM) 1<sup>ère</sup> étape, dont CHF 1'000'000.00 de subventions et de participations de tiers.

## 6.2 Subventions

La mesure PALM 21.RM.01 concerne l'aménagement de Morges Gare-Sud. Les spécifications concernant cette mesure sont les suivantes :

- aménagement de la rue Centrale dans le prolongement de la place de la Gare (mobilier urbain, arborisation, etc.) ;
- requalification de la rue de la Gare (tronçon entre le giratoire du Moulin et la rue de l'Avenir), dans le prolongement de la Place de la Gare.

Les travaux de réaménagement prévus dans le présent préavis qui font partie des spécifications de la mesure PALM 21.RM.01 (et uniquement ceux-ci) pourront bénéficier d'un co-financement de 35% estimé à CHF 400'000.00.

La réfection du réseau d'eau potable bénéficie d'un subside cantonal de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels cantonal (ECA) estimé à CHF 29'000.00.

## 6.3 Amortissement des investissements

La Commune de Morges dispose comptablement dans son bilan, au chapitre 923 "Engagement envers des fonds spéciaux", de deux fonds de réserve alimentés par CFF et UBS à titre de contribution à l'équipement du quartier Morges Gare-Sud :

- N° 9233.18 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (CFF) frais d'équipement". Le montant de ce fonds s'élevait à CHF 1'625'000.00 au 31 décembre 2020 ;
- N° 9233.19 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (UBS) frais d'équipement". Le montant de ce fonds s'élevait à CHF 2'550'000.00 au 31 décembre 2020.

La Municipalité propose au Conseil communal d'amortir une partie des nouvelles infrastructures des rues Centrale, du Sablon et de la Gare par prélèvement de :

- CHF 750'000.00 au fonds N° 9233.18 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (CFF) frais d'équipement" ;
- CHF 1'500'000.00 au fonds N° 9233.19 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (UBS) frais d'équipement".

Les prélèvements sur les fonds sont proportionnels à l'impact des travaux sur les réalisations de deux maîtres d'ouvrages (CFF et UBS).

## 6.4 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les comptes de l'eau potable et de l'eau claire étant des comptes affectés et le compte du gaz naturel étant un compte bénéficiaire, les amortissements et intérêts seront prélevés annuellement des fonds de réserve respectifs, au plus tard lors du bouclage des comptes.

### 6.4.1 Coûts d'exploitation et d'entretien

Pour la propreté urbaine, les nouveaux aménagements urbains prévus dans le périmètre du préavis vont engendrer un accroissement sensible des besoins en moyens humains et techniques. Cette augmentation est englobée dans l'adaptation de l'effectif en personnel de l'office suite aux développements de la Ville et représente 1 EPT supplémentaire dès 2022 au plus tard.

Concernant les Services industriels, seule l'eau grise va demander une surveillance accrue notamment pour la mise en et hors d'eau des conduites. Cela représente environ 15 h par an qui pourront être absorbées par l'organisation en place.

Pour les parcs et promenades, ces nouveaux aménagements prévoient la plantation de 28 arbres, l'entretien de 650 mètres carrés de plantations arbustives et de deux places de jeux, permettant d'améliorer la vie de ce quartier. Ces modifications impliquent une augmentation sensible des besoins en moyens financiers et humains pour en assurer l'entretien. Ceux-ci sont estimés à CHF 10'000.00 par an et une centaine d'heures de travail qui pourront être absorbées par l'organisation en place.

## 6.5 Tableau financier

### BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2020	2021	2022	2023	2024 et suivants
Dépenses	3 830 000		1 200 000	2 000 000	630 000	
Subventions, participations ou autres	429 000				429 000	
Utilisation fonds	2 250 000					
<b>Total investissements</b>	<b>1 151 000</b>	<b>-</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>201 000</b>	<b>-</b>

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	20
Année début de l'amortissement	2022
Année bouclage du préavis	2027
Taux d'intérêt au 31.12.2020	0.82%

	2020	2021	2022	2023	2024 et suivants
--	------	------	------	------	---------------------

<b>Charge d'intérêts</b>	-	16 488	16 488	16 488	16 488
--------------------------	---	--------	--------	--------	--------

<b>Charge d'amortissement</b>	-	-	79 000	79 000	79 000
-------------------------------	---	---	--------	--------	--------

Autres charges	Chapitre					
Entretien des surfaces vertes	44000			10 000	10 000	10 000

Recettes	Chapitre					

<b>Total fonctionnement</b>	-	16 488	105 488	105 488	105 488
-----------------------------	---	--------	---------	---------	---------

Après le versement de la subvention, l'amortissement sera recalculé.

## 7 CONCLUSION

Ce préavis permettra, après une période intermédiaire, de réaliser les aménagements définitifs de la rue du Sablon ainsi que de la rue Centrale. Cette dernière, piétonne, sera le lien entre la gare et le bourg. Cette étape importante offrira aux habitants et chalands de ce nouveau quartier, mais également à la population morgienne, des espaces publics de qualité, arborisés, calmes et conçus pour limiter le réchauffement climatique de la ville.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'adopter, sous réserve de ratification par le Département compétent, le projet de réaménagement des espaces publics du secteur Morges Gare-Sud, comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare, soumis à l'enquête publique du 20 juin au 19 juillet 2020 ;
2. de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux observations et oppositions formulées lors de l'enquête publique ;
3. d'accorder le crédit de réalisation d'un montant de CHF 3'830'000.00 pour le réaménagement des espaces publics et infrastructures, sous réserve de l'obtention des autorisations, participations de tiers et subventions non déduites ;
4. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de :
  - CHF 750'000.00 au fonds N° 9233.18 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (CFF) frais d'équipement" ;
  - CHF 1'500'000.00 au fonds N° 9233.19 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (UBS) frais d'équipement" ;
5. de dire que le solde de CHF 1'580'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 79'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 janvier 2021.**

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella